



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENTS R-2022-023-14, R-2022-160-1 ET R-2022-167**

**AVIS** est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 10 mai 2022 :

Règlement R-2022-023-14 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le règlement R-2007-023 sur l'entretien et la protection des arbres aux fins de supprimer le dépôt de 500 \$ et de modifier les pénalités pour l'abattage d'arbre sur le domaine privé** »,

Règlement R-2022-160-1 intitulé « **Règlement modifiant le règlement R-2021-160 sur les tarifs pour l'année 2022 aux fins d'intégrer de nouveaux tarifs pour les demandes de permis** », et

Règlement R-2022-167 intitulé « **Règlement sur la mise en place d'un programme de subvention relatif à l'achat et à l'installation d'une borne de recharge électrique résidentielle pour véhicule électrique sur le territoire de la ville** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 11 mai 2022.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**